



PEAU DE COU PINTADES
RAPPORT D'ANALYSE
N° 4639 - [1028349-1028353]
BACTÉRIOLOGIE ALIMENTAIRE

ABATTOIR CANFLAIS
 M. SENECAI
 CANFLAIS
 14240 CAHAGNES

COLOMBELLES, le 18 juillet 2022

◦ INFORMATIONS FOURNIES PAR LE LABORATOIRE :

Prélevé par : Vos soins

Collecté par : Mélanie CABRERA

Réception laboratoire le : 12/07/22

Analysé le : 13 juillet 2022

Le : 12/07/22

(Frais)

◦ INFORMATIONS FOURNIES PAR LE CLIENT :

PEAU DE COU PINTADES

1028349	1028350	1028351	1028352	1028353
N° lot : 28	N° lot : 28	N° lot : 28	N° lot : 28	N° lot : 28
Date abattage : 11/07/22	Date abattage : 11/07/22	Date abattage : 11/07/22	Date abattage : 11/07/22	Date abattage : 11/07/22
DLC Produit : 19/07/22	DLC Produit : 19/07/22	DLC Produit : 19/07/22	DLC Produit : 19/07/22	DLC Produit : 19/07/22
Nom éleveur : MR MANIER	Nom éleveur : MR MANIER	Nom éleveur : MR MANIER	Nom éleveur : MR MANIER	Nom éleveur : MR MANIER
Département : 14240 CAUMONT L EVENTE	Département : 14240 CAUMONT L EVENTE	Département : 14240 CAUMONT L EVENTE	Département : 14240 CAUMONT L EVENTE	Département : 14240 CAUMONT L EVENTE

◦ RÉSULTATS :

Cahier des charges : CANFLAIS1 / Peaux de cou

Paramètres	Méthodes	Résultats					Critères <i>non couverts par l'accréditation</i>
		1028349	1028350	1028351	1028352	1028353	
Salmonelle (mobile) /25g	BKR 23/04-12/07 *	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté

◦ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ * :

5 échantillons sont de qualité satisfaisante sur les 5 échantillons analysés du même lot. Par conséquent, ce lot est conforme selon le plan à 2 classes.

Virginie GRANDIN
 Directrice Laboratoire

*Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai, l'échantillonnage n'est pas de la responsabilité du Laboratoire.
 Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations données par le client et de leurs éventuels impacts sur les essais.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme facsimilé photographique intégral. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation et reperés par le symbole *. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.
 L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour émettre la déclaration de conformité.
 ST : Sous-traité. NC : Non communiqué.
 La conclusion est donnée sous réserve quand le résultat est sous la forme Ne'.
 Ne'et Ne: Nombre estimé selon NF EN ISO 7218 . Ne*: présent mais < 4 x 1 / d par g ou par mL
 N': Nombre obtenu à partir de la boîte de la dernière dilution selon NFEN ISO 7218*

